

PFUE LES ATTENTES DES ENTREPRISES

Janvier 2022

La crise sanitaire a révélé les forces du projet européen, notamment son modèle social, sa capacité à faire preuve de solidarité avec un plan de relancemassif et mutualisé et son ambition climatique. Elle a aussi mis en lumière ses faiblesses : sa dépendance stratégique vis-à-vis de l'extérieur, l'absence d'une politique de santé européenne ou la lenteur de certaines procédures.

La France a plus que jamais besoin d'Europe. Pour notre sécurité collective face aux menaces. Pour notre souveraineté face aux Etats-Unis et à la Chine, pour protéger notre système social, pour être les gagnants de l'économie verte, pour réussir les prochains virages technologiques. Et parce que l'Europe c'est la paix et la démocratie.

L'Europe a aussi besoin d'une France forte, qui se réforme pour assurer la pérennité de son modèle social, qui corrige ses déséquilibres financiers, qui poursuive l'allègement de la fiscalité qui pèse sur la croissance et l'emploi et qui assure la cohérence entre législation française et européenne.

La présidence française du Conseil de l'Union Européenne (PFUE) devra traiter les conséquences sanitaires et socio-économiques de la pandémie, et se focaliser sur la nécessité de réinvestir pour une relance durable et inclusive. Cette présidence offre aussi une formidable fenêtre d'opportunité pour avancer dans un agenda ambitieux permettant de préparer l'avenir face aux enjeux de santé, mutations technologiques et transition écologique.

Le Medef souhaite apporter son concours aux équipes de la PFUE et ainsi contribuer à la réussite des objectifs identifiés par les autorités françaises au regard de ces enjeux majeurs.

Les entreprises de France ont plus que jamais besoin :

- 1. D'une Europe compétitive ;**
- 2. D'une Europe agile et rapide ;**
- 3. D'une Europe qui écoute et convainc les citoyens.**

1. Une Europe compétitive : condition de notre souveraineté

Des entreprises en France à armes égales : assurer le *level playing field*

Le marché intérieur reste une priorité. L'harmonisation et la suppression des obstacles à la libre circulation sur le continent permettent un développement de la concurrence, de l'innovation et des gains de productivité. Toute forme de *dumping* commercial, social, réglementaire, fiscal, environnemental, qui crée des distorsions de concurrence, doit être combattu. L'accent doit être mis sur la mobilité des Européens, en particulier des travailleurs, avec un effort particulier sur la reconnaissance des diplômes et des qualifications, indispensable pour permettre l'embauche dans un certain nombre de métiers en tension.

Pour que l'Union Européenne demeure compétitive, elle doit continuer à conclure des partenariats économiques et à faire respecter les engagements pris par les pays partenaires. Elle doit aussi promouvoir la réciprocité dans les échanges et recourir aux instruments de défense commerciale chaque fois que nécessaire. Les efforts conduits par la Commission dans le domaine des marchés publics (IPI, révision de la directive Marché publics) ou sur la lutte contre les subventions étrangères générant des distorsions de concurrence doivent être prolongés afin d'établir un cadre permettant que tous les contractants, européens et des pays tiers (entreprises privées et publiques), respectent les mêmes règles.

Aussi, le Medef soutient le renforcement du rôle international de l'euro, ainsi que la création de nouveaux outils contre la coercition et l'extra-territorialité, dont un instrument commun de compensation des victimes. Ce sujet doit être porté beaucoup plus haut dans l'agenda d'une relation transatlantique relancée, notamment par le retour affiché des Etats-Unis au multilatéralisme.

La ligne directrice de toute réglementation européenne doit être de servir la souveraineté de l'Union Européenne et de ne pas désavantager les acteurs européens vis-à-vis des opérateurs extérieurs (notamment en évitant la double taxation ou des règles contraignantes qui ne s'appliqueraient pas aux opérateurs extra-européens actifs dans l'UE). En particulier, le projet européen en faveur d'un devoir de vigilance qui sera discuté sous présidence française devra faire l'objet d'un compromis mesuré, afin de ne pas nuire à la compétitivité de nos entreprises à l'international.

Le Medef soutient, dans leur principe, les projets de mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) et de taxation minimum, dont les négociations au Conseil devraient aboutir sous présidence française, mais appelle à la plus grande vigilance sur leur mise en œuvre pour ne pas aboutir à défavoriser les seuls acteurs européens. Il convient de ne pas pénaliser nos produits et nos entreprises sur les marchés extérieurs, en expliquant à nos partenaires commerciaux la finalité du MACF ainsi que sa conformité avec les règles de l'OMC, pour éviter des mesures de rétorsion préjudiciables à nos exportateurs. Il convient également d'assurer un véritable *level playing field* en matière de taxation minimum vis-à-vis des pays tiers (notamment des Etats-Unis), qui pourraient appliquer des règles plus flexibles.

Une Union qui donne à l'industrie les moyens de sa souveraineté technologique

Face à ses concurrents chinois et américains qui ont engagé des plans de relance colossaux, et parce que les grands enjeux (écologique, numérique, sanitaire) requièrent une mobilisation sans précédent de moyens et de

compétences, l'effort doit porter sur les investissements industriels, l'innovation, la transition énergétique et la formation des salariés. Dès lors, la priorité des textes européens doit-elle être la mise en place des conditions favorables à l'investissement qu'il s'agisse du droit de la concurrence, des aides d'Etat, des PIIEC, de l'ETS, de la taxation de l'énergie, de la taxonomie, de la stratégie produits chimiques pour la durabilité...

Le Medef soutient une politique industrielle européenne ambitieuse, qui couvre l'ensemble des politiques, telle que l'a réitérée la Commission en mai 2021, à l'initiative de Thierry Breton. La notion d'écosystème représente également une opportunité pour renforcer les atouts dans des secteurs stratégiques et remédier aux vulnérabilités de l'UE. Au regard du besoin criant d'investissements publics en Europe, la PFUE aurait un intérêt à faire un premier état des lieux de la mise en œuvre du Plan de relance européen et réfléchir à des programmes d'investissements publics communs aux Etats membres tels des programmes ad hoc sur le déploiement de bornes de recharge ou des projets d'intérêt européen ciblés (réseaux transeuropéens de transport, énergie, numérique...).

Le succès d'une politique industrielle dépend tout autant d'une politique de propriété intellectuelle ambitieuse et d'un système harmonisé et performant de brevets. Attendue depuis des années par les entreprises, l'entrée en application d'un système de brevet unitaire demeure une priorité. Par ailleurs l'organisation, d'une conférence sur la Propriété Intellectuelle permettrait en Europe d'affirmer la place de notre pays dans ce domaine et enverrait un message fort aux entreprises françaises en cohérence avec la réforme entreprise menée dans le cadre de la loi Pacte.

Le Medef approuve la création d'une autorité européenne en matière de santé, HERA, calquée sur le modèle de la BARDA. L'agence aura pour rôle de préparer les Etats membres contre de futures crises sanitaires, constituer des stocks stratégiques et investir dans la R&D pharmaceutique.

En matière d'énergie, le MEDEF soutient les propositions de la France pour réformer le fonctionnement des marchés européens afin de restaurer un signal prix compatible avec les objectifs de décarbonation.

Accélérer l'investissement public/privé dirigé vers l'innovation pour la transition écologique

L'UE s'est dotée d'un agenda climatique, énergétique et environnemental ambitieux (Green Deal, Fit for 55, finance durable, Paquet gaz décarboné, restauration de la biodiversité, ambition zéro pollution, nouvel agenda pour le consommateur, économie circulaire...) La mise en place d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières doit permettre à l'UE de bénéficier de conditions de concurrence équitables au niveau mondial dans le développement d'une industrie décarbonée en Europe et de se positionner ainsi en leader mondial de la transition écologique. Cet objectif de *décarbonation compétitive* pousse à investir dans les technologies de rupture (hydrogène, stockage de l'énergie, capture, stockage et utilisation du carbone (CCS/CCU), IA, efficacité énergétique...), et à continuer à lutter contre les fuites de carbone. La taxonomie européenne doit intégrer les activités décarbonées à commencer par le nucléaire. Le fléchage de l'investissement vers les activités durables devrait être facilité par une révision de la Directive CSRD sur les publications extra-financières. Cette révision doit permettre une standardisation et une meilleure comparabilité des informations fournies par l'ensemble des entreprises disposant d'activités dans l'Union Européenne et s'appliquer de manière proportionnée vis-à-vis des PME. A cet égard, le projet de point d'accès européen unique pour ces données (ESAP) est majeur : il devra s'articuler efficacement avec les autres réglementations européennes en matière de finance durable.

Il s'agit aussi d'aménager les infrastructures existantes ou de créer de nouvelles infrastructures, compte tenu du développement de véhicules décarbonés connectés et d'adapter les infrastructures à ces nouvelles mobilités. Cette démarche doit s'accompagner d'actions en faveur de la régénération des réseaux existant qui souffrent depuis plus d'une décennie d'un sous-investissement chronique : l'entretien et l'adaptation des infrastructures participent à la décarbonation en favorisant la préservation des ressources et la décarbonation

en limitant la congestion.

L'appel à des financements privés sera indispensable pour compenser l'insuffisance de l'investissement public. A ce titre, la transposition de l'accord de Bâle¹ et les révisions des directives Solvabilité II et AIFMD ne doivent pas compromettre la capacité des acteurs européens à financer la relance. C'est aussi un élément de souveraineté financière de l'Europe. L'approfondissement de l'Union des Marchés de Capitaux (et notamment en levant les obstacles réglementaires au développement de la titrisation) devrait également contribuer à un meilleur financement des entreprises européennes, en particulier des PME. Le financement de long terme devrait être facilité, via notamment la révision du Règlement ELTIF sur les fonds d'investissements européens de long-terme pour rendre leur structure plus flexible. Le développement d'une finance plus durable devrait favoriser une reprise fondée sur une transition juste. Par ailleurs, l'Union Européenne doit peser dans l'élaboration des normes extra-financières internationales, afin de s'assurer d'une articulation harmonieuse entre les standards en cours d'élaboration par l'IFRS et par l'EFRAG.

Renforcer notre souveraineté numérique

Le Medef soutient, sur le principe, le DSA (*Digital Services Act*) et le DMA (*Digital Markets Act*). Il salue le DSA, texte qui vise à réglementer les obligations et les responsabilités des intermédiaires en ligne de manière proportionnelle, en accordant une attention particulière aux grandes plateformes. Il ne serait pas opportun d'imposer à ces acteurs une obligation générale de surveillance des contenus. Le Medef accueille également favorablement le DMA en ce qu'il vise à garantir des marchés contestables et équitables dans le secteur numérique de l'Union Européenne, en fixant des règles harmonisées applicables *ex ante* à un champ circonscrit de plateformes numériques les plus structurantes qui agissent comme des contrôleurs d'accès. La Commission doit rester l'organe compétent pour appliquer et mettre en œuvre le DMA afin d'assurer, au sein de l'Union Européenne, son application uniforme. Il s'agit d'éviter le risque qu'une déconcentration de l'application du texte, au niveau des Etats, à l'initiative des autorités nationales, qui complexifierait sa mise en œuvre et aboutirait à une fragmentation du texte contraire à ses objectifs et préjudiciable à son efficacité.

Par ailleurs, s'il est nécessaire de réglementer le marché européen pour une circulation des données, le Data Governance Act et le Data Act (obligation de partage de données par les entités privées) pourraient présenter d'importantes contraintes pour les entreprises.

L'Union Européenne doit construire un marché européen des données compétitif et souverain. Dès lors, il est indispensable d'assurer le déploiement d'infrastructures critiques (5G/6G), d'accompagner la création d'espaces européens de données (Gaia-X), et d'améliorer la cybersécurité des entreprises et des administrations (révision de la Directive NIS2).

La révision du règlement eIDAS doit assurer un cadre européen de reconnaissance mutuelle et d'interopérabilité pour l'identification électronique et les services de confiance. L'intelligence artificielle ouvre des possibilités multiples pour l'innovation et la croissance. Il est nécessaire de saisir son potentiel pour les entreprises et leurs activités tout en préservant la confiance des citoyens/consommateurs et en s'assurant que son utilisation apporte un bénéfice à la société.

Ces sujets devraient aboutir sous présidence française et sont cruciaux pour les opérateurs économiques : ils participent à créer un marché numérique européen souverain et compétitif.

¹ Une étude récente menée par l'Institut Copenhagen Economics estime que l'impact de la transposition de l'accord de Bâle pourrait être une diminution des crédits bancaires aux entreprises non-financières et aux particuliers de l'ordre de 600 à 700 milliards d'euros

Donner une impulsion nouvelle à l'Europe de la Défense

L'adoption pendant la PFUE de la Boussole Stratégique doit être complétée par une impulsion politique majeure pour déclencher la préparation d'un Livre Blanc Européen de la Sécurité et de la Défense.

La PFUE doit veiller à ce que le Fonds européen de défense (FED) serve effectivement à combler les lacunes capacitaires les plus criantes d'une Europe en quête de souveraineté et d'autonomie stratégique, en évitant la dilapidation ou l'éparpillement de ces ressources nouvelles.

Enfin, un plan européen systématique de développement des technologies critiques, civiles et duales, supposant la mutualisation des efforts, à plusieurs pays ou à l'échelle des 27, devrait être lancé.

Favoriser l'entrée sur le marché du travail du plus grand nombre et concentrer les efforts sur la formation et les compétences des salariés

Les politiques sociales européennes, dans les limites définies par les traités doivent accompagner l'entrée ou le retour sur le marché du travail des jeunes ou d'autres groupes vulnérables, fragilisés par la crise du Covid-19 ; pour ce faire l'utilisation des financements européens (Garantie Jeunes, FSE+, Erasmus+...) au niveau national est déterminante.

Les entreprises sont affectées par des transformations majeures telles que les changements démographiques, les transitions numériques et environnementales, accentuées par l'impact de la crise du Covid-19. Leurs besoins en compétences évoluent très rapidement : toutes les actions visant à renforcer les connaissances dans ces besoins, à encourager l'accès à la formation et à la requalification des salariés doivent devenir prioritaires : la compétence est un facteur clé du maintien de la compétitivité des entreprises.

Les partenaires sociaux doivent être étroitement associés à la définition et à la mise en œuvre des politiques et actions menées au niveau de l'entreprise, du bassin d'emploi ou du secteur.

Les initiatives européennes visent l'objectif d'au moins 60% des adultes formés chaque année d'ici 2030 (en France 50% des adultes étaient formés en 2019) : elles seront efficaces si elles sont mises en œuvre via le dialogue social, et répondent véritablement aux besoins des entreprises en lien avec le marché du travail de chaque pays.

2. Une Europe agile et rapide : condition de son efficacité

Des procédures de décision plus rapides

Le temps de la prise de décision européenne n'est pas toujours adapté à une économie mondiale en évolution constante comme en atteste la lente mise en œuvre du Plan de relance européen. Le Medef est partisan d'une réflexion sur l'accélération de la prise de décision, une forme de *Fast Track* européen, qui garantit le caractère démocratique de celle-ci et assure la concertation avec les parties prenantes.

Cette agilité nécessaire impose aussi du réalisme dans le délai de mise en œuvre des décisions. Ainsi, le paquet *Fit for 55* va nécessiter douze textes à négocier dans les deux à trois prochaines années, sans compter la phase de transposition, ce qui laissera moins de cinq ans aux opérateurs pour accomplir les nouveaux efforts

demandés (passer de 40 à 55% de réduction d'émissions de gaz à effet de serre).

Des procédures plus simples et plus restreintes

Le Brexit, s'il est regrettable, peut permettre à l'Europe de se pencher sur son fonctionnement interne, notamment en envisageant d'accélérer et de simplifier ses procédures de coopération.

Des coopérations renforcées entre certains pays européens, notamment sur les questions de santé, une compétence non communautaire, pourraient permettre des progrès substantiels.

Un besoin accru de cohérence des textes

La PFUE doit être l'occasion, pour les autorités françaises, de se pencher sur le besoin de cohérence des textes, au niveau européen et national : cela permettrait d'améliorer la lisibilité législative, d'éviter les surtranspositions et d'apporter une unité au marché intérieur.(cf. annexe)

Ainsi, il arrive que des textes européens soient révisés alors qu'ils ne sont pas encore complètement transposés dans les Etats membres. Il conviendrait alors de faire concorder les calendriers européens et nationaux, notamment pour les délais concernant les objectifs de transition écologique, afin, encore une fois, d'éviter les superpositions et de synchroniser les actions et les éventuelles contraintes aux niveaux national et européen (cf. Annexe).

3. Associer les citoyens au projet européen : condition de sa légitimité

Le Medef, s'il ne peut en prendre l'initiative, soutient la nécessité de changements institutionnels profonds, notamment pour créer une Europe de la santé et pour renforcer la convergence économique et sociale.

L'appropriation du projet européen par les citoyens est un enjeu prioritaire, et il est essentiel d'ouvrir publiquement le débat sur l'Europe.

La Conférence sur l'Avenir de l'Europe, lancée le 9 mai 2021 et soutenue par le Medef, peut être une bonne entrée en matière. En s'appuyant sur les partenaires sociaux et les acteurs locaux, elle peut s'ouvrir davantage à différents acteurs, essentiels dans le projet européen. Pour autant, la gouvernance du projet de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe doit rester la plus pragmatique possible.

L'Europe prend forme aux yeux des citoyens autour de projets concrets. D'où l'importance de développer et décliner le processus Erasmus + pour les étudiants, stagiaires et apprentis, de créer un espace européen de l'apprentissage comme il en existe un pour l'enseignement supérieur.

Enfin, la PFUE est aussi un moyen de faire de la pédagogie sur l'Union Européenne, dans les médias ou les programmes scolaires. Le Medef jouera pleinement son rôle auprès de ses adhérents et de ses territoires pour rendre les enjeux européens plus lisibles et intelligibles.

Cohérence législative

Surtransposition et défaut de transpositions de textes européens

Gouvernement et Parlement français surtransposent des textes européens pourtant négociés à Bruxelles. Exemples :

- ▶ **Détachement des travailleurs** : le détachement pour le compte propre de l'employeur, non prévu dans la directive, a été introduit en droit français. En outre, l'exemption pour la prestation de services de courte durée n'est pas prévue en droit français, alors que cette disposition est impérative pour les Etats membres dans la directive.
- ▶ **Crédits à la consommation** : la directive exclut les crédits à taux zéro. La France n'exclut que les crédits à taux zéro de moins de trois mois (condition cumulative).
- ▶ **Loi AGECE** : plusieurs dispositions vont plus loin, voire sont contraires aux textes européens (interdiction des emballages plastique à usage unique pour 2040, information sur les substances dangereuses, informations environnementales, perturbateurs endocriniens, vrac, microplastiques, réparabilité des équipements électriques et électroniques...).
- ▶ **Directive Services des Médias Audiovisuels** : la France élargit la mise en avant des services télévisuels d'intérêt général, avec un fort pouvoir réglementaire du CSA dans leur définition.
- ▶ **Valeurs limites d'exposition professionnelle** : trop souvent bien plus basses en France que dans les autres Etats membres.
- ▶ **Code européen des communications électroniques** : dans le texte européen, la radio numérique terrestre n'est obligatoire que pour les véhicules neufs après décembre 2020. La loi française élargit cette obligation à tout produit radio qui dispose d'un tuner analogique.

Anticipations de mesures européennes en cours d'adoption à Bruxelles

Les anticipations françaises de prochaines mesures européennes se multiplient : gouvernement et Parlement anticipent de nombreux sujets évalués sur une portance nationale, alors même que ces mêmes enjeux sont traités par la Commission européenne à échéance à peu près équivalentes dans un cadre européen voire global.

Exemples :

- ▶ **Loi Climat et Résilience** : sur l'écocide (révision à venir de la directive sur la protection de l'environnement par le droit pénal) ou encore l'affichage environnemental.
- ▶ **Travailleurs des plateformes** : un projet de loi de ratification issu des ordonnances d'avril 2021 en cours d'adoption en France sera présenté par la Commission européenne en décembre 2021.
- ▶ **Loi confortant le respect des principes de la République** : incompatibilités avec le DSA, en cours de négociation à Bruxelles. Le principe du pays d'origine est mis à mal : les services numériques seront soumis à des obligations qui différeront d'un Etat membre à un autre, risquant de fragmenter encore davantage le marché numérique européen.
- ▶ **Fiscalité** : avec une taxation du numérique anticipée.